

Les dix premiers pays de provenance des demandeurs d'asile sont, en 2012, par ordre décroissant : la République démocratique du Congo, la Russie, le Sri Lanka, le Kosovo, la Chine, le Pakistan, la Turquie, la Géorgie.

Par rapport à 2011, ce classement a connu plusieurs changements. Plusieurs pays apparaissent dans ce classement avec de fortes progressions : l'Albanie (+446 %), la Géorgie (+55 %) et le Pakistan (+35 %). A l'inverse, les seuls pays parmi les dix premiers pays de provenance dont l'évolution est en baisse sont : l'Arménie (-42,4 %) et le Sri Lanka (-4,2 %).

Les modifications apportées à la liste des pays d'origine sûrs ont fortement influencé l'évolution de certaines nationalités ; ainsi l'inscription du Bangladesh et de l'Arménie en décembre 2011 a entraîné une baisse respective de 71 % et de 42 % de ces flux en 2012.

De même, le retrait de l'Albanie et du Kosovo par décision du Conseil d'État du 26 mars 2012 a entraîné une reprise à la hausse des demandes en 2013, qui s'inscrit dans le contexte plus large d'une progression de la demande en provenance des Balkans (+64 % par rapport à 2011).

D'autre part, du fait des événements ayant eu lieu en Syrie et au Mali, la demande d'asile en provenance de ces deux pays a fortement augmenté, même si elle demeure quantitativement limitée. Ainsi, en 2012, la demande syrienne a augmenté de 350 % avec 450 demandes enregistrées et la demande malienne de 76 % avec 578 demandes enregistrées.

4.1.3. La répartition hommes / femmes

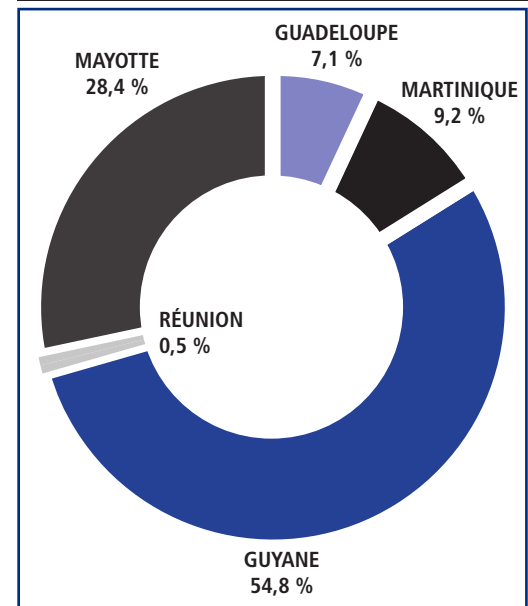
Les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'asile en 2012 ne connaissent pas de modifications profondes par rapport aux années précédentes. Toutefois, la part des femmes est en progression, passant de 34,1 % en 2011 à 37 % en 2012. Leur part peut varier de façon significative en fonction

de leur pays de provenance. Ainsi, elles représentent 46 % des demandeurs d'asile en provenance du continent européen et seulement 26 % de ceux en provenance d'Asie. Pour certains pays, les femmes sont majoritaires : République dominicaine (74 %), Angola (60 %), Nigéria (57 %), Russie et Chine (55 %), Arménie, Azerbaïdjan et Mongolie (52 %).

Comme l'année précédente, s'agissant de la situation familiale des demandeurs d'asile, on observe une différence sensible entre les hommes et les femmes. Les hommes sont majoritairement célibataires (55 % contre seulement 36 % des femmes) alors que les femmes sont principalement mariées (41,6 %).

4.1.4. La demande d'asile dans les départements et collectivités d'outre-mer

Premières demandes d'asile dans les DOM COM



Source : OFPRA

En 2012, le profil type du demandeur d'asile est donc un homme, célibataire âgé de près de 32 ans et en provenance du continent européen et non plus africain comme en 2011 (au regard de l'ensemble des demandes d'asile enregistrées, premières demandes, réexamens et mineurs accompagnants inclus).

En augmentation constante depuis 2007, la demande d'asile outre-mer enregistre une baisse de 20 % en 2012 avec 2 515 demandes (premières demandes et réexamens, hors mineurs accompagnants) tous départements confondus, contre 3 154 demandes en 2011. Ce renversement de tendance concerne l'ensemble des départements

à l'exception de la Martinique où la demande croît de 51 %. En outre, 80 % des demandes sont exclusivement concentrées dans deux départements : la Guyane (54 %) et Mayotte (28,4 %).

Départements français d'Amérique : sur l'ensemble des trois départements, la demande d'asile est en baisse de 6 % avec 1 850 demandes enregistrées (contre 1 960 en 2011). La baisse des flux affecte aussi bien les premières demandes que les demandes de réexamens. En réalité, la diminution concerne essentiellement le département de la Guyane avec 1 369 demandes (hors mineurs accompagnants) en 2012 contre 1 556 en 2011, soit une baisse de 12 %. A l'inverse, la demande d'asile en Martinique, bien que numériquement moins importante, avec 254 demandes hors mineurs accompagnants en 2012, croît de 51 %. La demande d'asile se répartit à hauteur de 74 % en Guyane, 14 % en Martinique et 12 % en Guadeloupe.

Comme les années précédentes, Haïti demeure le premier pays de provenance pour les trois départements (75 % en Guyane, 86 % en Guadeloupe et 99 % en Martinique).

Départements français de l'océan Indien : après une augmentation importante des flux au cours des deux dernières années, la demande d'asile à Mayotte baisse de façon significative passant de 1 191 en 2011 à 651 en 2012.

La grande majorité des demandeurs d'asile provient des Comores (79 %). Les autres pays de provenance sont par ordre décroissant : la République démocratique du Congo (personnes originaires des deux Kivus), le Rwanda et Madagascar.

4.2. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'ASILE

4.2.1. L'activité de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

4.2.1.1. L'activité de l'OFPRA

Nombre de décisions prises en 2012

En 2012, l'activité de l'OFPRA est en augmentation pour la cinquième année consécutive. En effet, cette année, l'Office a pris un total de 60 128 décisions (dont 13 861 relatives au mineurs accompagnants), contre un total de 55 569 décisions en 2011, soit une hausse de 8 %.

Cette augmentation du nombre de décisions prises s'explique par le renforcement des moyens et des efforts de l'Office au niveau de l'instruction. 30 agents supplémentaires ont ainsi été recrutés au titre du plan de renforcement en 2011 et 10 en 2012.

Par ailleurs, on observe une légère progression de la part des réexamens dans les décisions prises puisque celle-ci passe de 12 % en 2011 à 13 % en 2012.

Délais d'examen

Le délai moyen de traitement de la demande d'asile toutes procédures confondues est de 186 jours en 2012, contre 174 jours en 2011, 145 jours en 2010 et 118 jours en 2009. Le rythme de sa progression se ralentit compte tenu du rajeunissement du stock. Le délai de traitement correspond au nombre de jours écoulés entre la date de dépôt de la demande d'asile à l'OFPRA et la date de décision. Ainsi de façon mécanique, plus les dossiers traités sont anciens plus le délai s'allonge. Ce n'est donc que dans la seule hypothèse d'une réduction significative du nombre de dossiers en instance que cet indicateur pourrait être amené à s'améliorer.